



indemnisations fin de CDDs

Par **davidg**, le 11/03/2012 à 23:18

bonsoir,

je viens d'effectuer 2 cdds, l'un apres l'autre.

suite a ces 2 cdds, mon ex-employeur m'a propose un CDI que j'ai refuse. j'ai un autre CDI.

ai je droit a des indemnites sur les CDDs? quelles sont elles?

d'avance merci,

david

Par **P.M.**, le 11/03/2012 à 23:30

Bonjour,

Si l'employeur vous a fait la proposition du CDI par écrit et qu'il soit pour un poste équivalent, vous perdez l'indemnité de précarité, si vous y aviez droit, uniquement sur le dernier CDD...